

Annexe 3: Interview de Luc Van Meensel (Banque Nationale de Belgique)

Cet interview n'a pas fait l'objet d'un guide d'entretien car il consistait à clarifier les prises de position de la Banque Nationale de Belgique dans le rapport intitulé « Vers une fiscalité environnementale plus forte ? », article publié dans la Revue économique de septembre 2009 et co-écrit par Luc Van Meensel et Kris Van Cauter.

L : Luc Van Meensel

G : Grégory De Boe

L : Donc, j'avais relu l'article il y a quelques mois où il y avait tout ce débat et les manifestations des Youth for Climate et je trouvais que ce que nous avons écrit à la banque il y a 10 ans était encore bien d'actualité.

G : Encore plus maintenant en fait !

L : Même plus qu'il y a 10 ans en fait.

G : Vous étiez, vous « anticipiez » ce qui allait arriver.

L : Oui et je suis très fier de cet article dans le sens où j'ai fait cet article à l'époque avec mon collègue Kris Van Cauter et normalement la banque est assez ..., n'est pas très explicite, donc les positions sont parfois générales... Je pense que pour la banque...

G : Oui pour la banque c'était plus une prise de position ?

L : On a quand même pris, vraiment pris des positions très claires dans cet article. Et c'est comme ça qu'on avait fait le travail et ce travail c'était d'abord le résultat d'une présentation devant le conseil de régence et après on a retravaillé cette présentation sous la forme d'un article mais tous les articles qui étaient publiés dans la revue économique de la banque étaient relus par notre directeur de l'époque, Jan Smets et par le gouverneur de l'époque, Luc Coene. Et donc ça veut dire que tout ce qui est publié dans la revue économique de la Banque est l'opinion de la Banque car elle est approuvée par la hiérarchie. Et ça veut aussi dire que, quand ça a été présenté au conseil de régence, il n'y a aucun régent qui a réagi, qui n'était pas d'accord.

G : En quoi consiste ce conseil de régence ? Ça regroupe qui en fait ?

L : C'est une sorte de conseil d'administration et c'est quelque chose de très typique pour la Banque Nationale parce qu'il y a des représentants du gouvernement et des partenaires sociaux. Par exemple, il y a le patron de la FEB comme les chefs des syndicats, d'autres personnes avec des autres positions dans le monde économique. Et donc, personne des régents a dit qu'il n'était pas d'accord car sinon, on n'aurait pas pu publié cet article. Donc ça a passé la hiérarchie de la Banque et ils ont approuvé notre position assez forte tout de même.

G : Ça va, ça va merci. J'avais juste une première question plutôt d'introduction. Est-ce que vous pouvez vous présenter svp, expliquer ce que vous faites à la BNB avant de commencer avec des questions plus pratico-pratiques.

L : Donc Luc Van Meensel, c'est mon nom. Ça fait déjà 25 ans que je travaille à la BNB. J'ai commencé ma carrière dans le département statistiques, le service des comptes nationaux. Depuis 20 ans, je m'occupe des finances publiques et donc je suis chef de groupe du département des finances publiques depuis 2004, il y a 15 ans maintenant. Et donc, ce que nous faisons ici à la Banque, c'est de suivre les finances publiques surtout avec l'accent sur les finances publiques en Belgique. Notre approche est toujours macroéconomique ; on fait cela pour soutenir la politique monétaire. Donc, dans ce cadre, deux fois par an, on fait des projections macroéconomiques sur lesquelles les gouverneurs du conseil des gouverneurs de la BCE se basent. Et donc, des collègues d'autres groupes ont fait des projections pour la Belgique et dans mon groupe, on fait la partie qui concerne...

G : Les finances publiques...

L : Finances publiques ; on fait ça deux fois : une fois au mois de juin et une fois en septembre. Les nouvelles projections vont être présentées par le gouverneur ce lundi.

G : Ah oui !

L : Donc ça c'est un grand travail d'analyse mais ça c'est le travail récurrent donc établir des projections, rédiger les rapports annuels et notamment la partie finances publiques. Mais à part ce travail d'analyse récurrente, on essaie de faire des analyses ad hoc qui en effet sont présentées au conseil de régence comme je l'ai expliqué.

G : Notamment l'article dont nous allons discuter après.

L : Ces analyses résultent la plupart du temps dans un article de la revue économique qui est publiée et dans ce cadre des thèmes de recherche ad hoc, il y a 10 ans, on a fait une analyse sur les impôts environnementaux.

G : Maintenant je vais vous expliquer la raison de ma venue ici. Je m'appelle Grégory De Boe, je suis étudiant en MASTER 2 en sciences de gestion, en révisorat et en expertise comptable et dans le cadre de mon mémoire qui à l'origine touchait la partie intérêts notionnels, j'ai un peu débordé sur un sujet qui m'intéresse pour plus tard dans le cadre d'une thèse, à savoir un impôt des sociétés plus vert, une réflexion sur une fiscalité environnementale et sociale. Et donc cet article-là a attiré mon attention car en fait, il parle d'une fiscalité au sens large, pas nécessairement uniquement de l'impôt des sociétés, mais d'une fiscalité verte en tout cas. Dans ce cadre-là, j'ai plusieurs questions à vous poser à propos de cet article.

L : Oui.

G : Cet article ne traite pas uniquement de l'impôt des sociétés, je le vois bien.

L : En tout cas, je peux déjà attirer votre attention sur un autre document que nous avons fait. C'était fin 2017 ; on a fait une analyse sur la réforme de l'impôt des sociétés.

G : Ok, je crois que vous me l'aviez envoyée. Oui c'était bien dans cet article.

L : C'est bien possible. (...)

G : Vous m'aviez envoyé trois documents : un qui traite des intérêts notionnels, un qui traite d'une fiscalité plus verte et un qui concernait la réforme du code d'impôt sur les revenus.

L : En effet, on a fait deux publications sur l'impôt des sociétés. Il y avait une note à la demande du ministère des finances pour analyser les propositions et faire un rapport et ça a été publié sur notre site web et celui du parlement. Et l'autre publication, on a fait un rapport un peu plus large sur ce qui se passe au niveau international. Les deux sont complémentaires mais le focus est un peu différent. (...)

L : Dans cet article, on a fait toute une analyse mais si vous jetez un coup d'œil dans nos conclusions, on est critique car il y avait des marges de taxation verte sur les voitures de société qui étaient à peine exploitées pour compenser la réduction des tarifs (ndlr : tarif).

G : Tarif c'est bien le taux d'impôt nominal ?

L : Oui, taux nominal. Sur le calcul, il n'y avait pas de remarques. Voilà, je peux vous indiquer dans la conclusion ce que nous avons écrit dans ce document. C'est à la page 54. On dit : « On peut par ailleurs affirmer qu'une nouvelle extension de la base de prélèvement aurait été possible notamment en réduisant encore la déduction des frais de voitures et en avançant des exigences environnementales plus strictes ». Donc aussi ici, dans ce cadre, on a pris (...)

G : Oui, vous avez pris une position plus verte que l'approche du gouvernement.

L : Oui voilà. C'est un peu cohérent avec ce que nous avons écrit il y a 10 ans mais donc dans ce dossier, on a dit que pour les voitures de sociétés et d'autres aspects verts, selon notre opinion, on aurait pu aller plus loin dans la recherche des marges pour compenser les tarifs.

G : Donc je vous propose de parcourir ensemble le document que vous m'avez envoyé. En fait, j'avais une première question qui concerne de manière générale la méthode de financement des politiques de l'état. Comme les taux d'emprunt obligataires des états sont nuls voire négatifs notamment en Belgique, pourquoi ne cherche-t-il pas à dépasser son budget, emprunter et à financer des politiques plus vertes ? C'est une imposition de l'Europe ou simplement une volonté du politique ?

L : Je ne sais pas répondre au nom de l'Etat. Il faut demander des comptes à l'Etat, je ne le représente pas. Je travaille dans une banque centrale indépendante de l'Etat.

G : C'est plus votre avis sur la question qui m'intéresse. Serait-il plus intéressant pour l'état de financer une transition écologique plus forte via de l'endettement étant donné le contexte des taux d'emprunt très faibles ?

L : Il y a différents aspects à cette question. Vous parlez des investissements verts, des taux bas et sur ces deux aspects, la Banque, nous, je dis la Banque car on a aussi publié dans la revue économique, nous avons pris des positions très claires. D'abord, sur les investissements publics et donc c'est général mais c'est aussi spécifique pour les investissements verts. On dit qu'il faut stimuler les investissements en général et surtout les investissements verts. Le taux d'investissement en Belgique est trop bas comparé à d'autres pays européens et donc il faut augmenter les investissements en Belgique.

G : Et ça doit venir que du public ou comme dans d'autres états, cela doit provenir d'un accord public-privé ?

L : Non non. Ça doit venir des administrations publiques et des sociétés non financières. L'état est responsable pour ses propres investissements par exemple avec le plan pour éclairer les routes en Région Wallonne, pour consommer moins d'électricité. Donc tout ça ce sont des investissements par les administrations publiques. Il y a aussi à côté de cela la SNCB qui n'est pas incluse dans le secteur des administrations publiques mais qui est une société non financière qui vit des subsides qu'elle reçoit des administrations publiques. Là aussi, si on veut stimuler le transport en commun, l'état paie aussi des subsides pour faire cela. Et en troisième lieu, il y a le secteur privé. Donc je pense qu'un grand effort de transition énergétique doit être fait par des partenaires privés. La production de l'électricité est privée en Belgique et l'état a un rôle à jouer.

G : Pour stimuler...

L : Et éventuellement interdire ou obliger de faire certaines choses. Donc c'est un acteur dans le débat mais les investissements en soi, pour construire des nouvelles éoliennes ou d'autres moyens de production d'électricité, c'est un investissement du secteur privé. Donc cela veut dire que l'investissement doit venir de tous les secteurs. En ce qui concerne les administrations publiques, maintenant je parle des subsides, notre premier avis est qu'il y a un problème avec leur expenditure mix en Belgique. Il y a d'autres pays qui ont des investissements assez bas mais dans ces autres pays, l'ensemble des dépenses publiques est nettement plus bas qu'en Belgique. Il y a d'autres pays avec des dépenses publiques aussi élevées qu'en Belgique, mais on voit dans ces pays que les investissements sont plus importants. Et donc on plaide pour un expenditure shift en plus et maintenant je peux vous montrer.

G : Quitte à s'endetter ?

L : Je vais revenir sur ça. Aussi quand on voit ... je vais vous montrer en avant-première quelques graphiques. Ça ce sont les dépenses primaires : on voit que les dépenses primaires des administrations publiques ont fortement augmenté d'environ 42% en 2000 à 52% en 2013. Donc c'est +10% du PIB : c'est énorme même si les années d'après on a eu une diminution des dépenses mais elles restent encore à un niveau nettement plus...

G : Supérieur à ce qui se faisait en 2000...

L : Oui au début du siècle. Quand on va voir quelles sont les éléments qui expliquent cette hausse, on voit que presque toutes les dépenses ont augmenté sauf les investissements. Ici, on voit ça, les investissements...

G : Quasi rien. Ce sont plus des dépenses structurelles de l'état.

L : Oui ça c'est notre premier plaidoyer. Changer la structure pour investir plus avec les mêmes dépenses.

G : Proportionnellement réussir à investir plus.

L : Le deuxième plaidoyer, c'est un plaidoyer pour adapter le cadre européen. Donc on est très en faveur du respect des cadres. On a toujours défendu ce cadre. C'est important pour les pays dans la zone Euro.

G : Oui d'avoir une certaine rigueur.

L : Les pays doivent suivre cela mais on a aussi fait un plaidoyer pour dire que dans les règles actuelles, nous on est aussi en faveur d'une certaine souplesse.

G : Oui car ça bloque un peu les...

L : Investissements.

G : Peut-être adapter ce cadre juste pour les investissements.

L : La Banque a fait une proposition, il y a aussi un article de 2016 ; c'est aussi une position officielle de la Banque. On a dit, donc le titre c'était : « Moeten de overheidsinvesterings worden gestimuleerd » (Melyn, Schoonackers, Stinglhamber, & Van Meensel, 2016).

G : C'est disponible sur le site ? C'est quelle année ?

L : Oui c'est disponible et c'est de 2016. Donc on a fait l'analyse que je viens d'expliquer mais on a aussi fait une proposition. On dit dans les conclusions qu'en ce qui concerne le Pacte de Stabilité et Croissance, on doit, enfin c'est un plaidoyer pour changer la manière dont on prend en compte les investissements, avec...

G : Une certaine souplesse en ce qui concerne les investissements.

L : Oui. On a élaboré cette proposition et notre proposition, c'est un document à trouver sur notre site web. On a plaidé pour, au lieu de prendre en compte les dépenses d'investissement, prendre en compte les amortissements sur ces investissements. Et donc ça veut dire, maintenant si on dit qu'en Belgique les investissements sont trop bas et qu'on veut augmenter fortement les investissements publics de 1% du PIB par exemple, cette augmentation du PIB il faut la compenser ailleurs, en diminuant d'autres dépenses ou en augmentant des recettes... Avec la

proposition, parce que maintenant la situation c'est que les investissements nets étaient presque nuls c'est-à-dire qu'on était dans une situation en Belgique où les amortissements des investissements dans le passé c'est presque la même chose que les dépenses d'investissement actuelles. Si on donne cette impulsion, les amortissements sont étalés sur 20/30 ans. Et donc on peut donner ce coup d'investissement sans devoir...

G : « Payer tout maintenant ».

L : Payer ça ailleurs. Et donc la Banque a fait des propositions très claires et on est favorable pour donner un traitement favorable aux dépenses publiques. Donc notre proposition c'est, au lieu de travailler avec des dépenses d'investissement, de plutôt travailler avec les amortissements. Et ce que je veux aussi souligner, c'est que c'est différent de ce que certains disent. Ils ne veulent pas prendre en compte les investissements publics et ça je ne pense pas que ça soit une bonne idée car alors là tout est possible.

G : On peut traficoter un peu.

L : Il n'y a plus de restrictions donc à ce moment, on peut même avoir des déficits de 3 à 4% du PIB. Bon à ce moment, la dette va augmenter et on n'y est pas favorable. Il y a toute une facture pour le vieillissement qui est à payer. C'est important pour nous que la dette diminue plutôt qu'elle ne remonte. Notre proposition s'inscrit dans le Pacte de Stabilité et Croissance. Dans ce pacte, il y a un volet préventif et un volet correctif. C'est dans le volet préventif qu'on a fait notre proposition. C'est dans le volet où tous les pays ont un objectif à moyen terme qui est calculé sur base de la croissance potentielle du niveau de la dette et du vieillissement. Pour la Belgique, c'est l'équilibre à moyen terme ; on doit évoluer vers cet équilibre à moyen terme. C'est dans le cadre de cette trajectoire et de cet équilibre que l'on veut un assouplissement pour les investissements publics mais le volet correctif, on ne veut pas changer cela. On reste convaincu que les 3% c'est une bonne limite. Et que la dette doit diminuer.

G : C'est la manière de calculer qui doit changer donc ? En prenant en compte la rigueur du pacte, on ne touche qu'à la méthode de calcul.

L : Voilà, je pense qu'il faut stimuler les investissements mais on doit éviter des situations de finances publiques insoutenables. Parce que c'est cela que le Pacte de Stabilité veut éviter. C'est d'autant plus important que la dette est élevée même si les taux sont bas mais bon s'ils commencent à monter...

G : Fatalement s'ils remontent, cela sera insoutenable pour l'Etat.

L : Et il y a encore des défis notamment avec le vieillissement où il reste des factures à payer. Pour nous c'est important que nous puissions mettre la dette sur une trajectoire baissière dans les années à venir.

G : J'avais une question qui va dans ce sens-là. Comme on doit éviter une trajectoire déficitaire chaque année, ici on parle à chaque fois d'une taxation d'un mauvais comportement. On voit la pollution comme étant une externalité négative mais ne pourrait-on pas voir plutôt l'investissement vert comme une externalité positive à subsidier? C'était la réflexion que je me faisais, mais c'est un coût supplémentaire pour l'état et il faudra trouver de l'argent ailleurs.

L : C'est un choix politique mais je pense qu'en effet, et c'est écrit dans l'article, l'état a différents moyens dont la taxation mais il y a aussi la réglementation avec les normes européennes sur les voitures.

G : J'ai vu qu'à Gand cela allait changer ?

L : Je parle des normes de production de voitures qui sont devenues plus sévères. C'est vraiment le rôle de l'Etat pour imposer des normes et en plus, on voit que dans certaines villes (Gand, Bruxelles, Anvers) il y a des interdictions pour des anciennes voitures diesel. Là c'est un rôle où l'Etat peut interdire certains comportements, l'usage de certains herbicides. Et en effet, comme on parle d'une taxation pigouvienne qui permet de...

G : Corriger l'externalité.

L : Donc de forcer le comportement dans une certaine situation et on peut utiliser les subsides.

G : Oui changer le comportement dans un sens ou l'autre.

L : Cela permet d'obtenir le même résultat et on peut combiner les deux et je pense qu'en effet, c'est important. Par exemple, si on va vers une production d'électricité verte via des éoliennes ou des panneaux solaires, cela dépend du temps. Un jour comme aujourd'hui, on ne va pas produire beaucoup car il n'y a pas beaucoup de vent et de soleil. La production est limitée mais il faut une alternative. Cela peut être une centrale au gaz mais bon, peut-être que cette centrale ne pourra qu'être utilisée dans des périodes bien particulières où le reste ne suffit pas. Si on veut que le secteur privé investisse aussi dans le développement de ce potentiel de réserve, il faut sans doute donner des subsides. Cela doit être rentable pour le secteur privé. C'est important que tous ces moyens soient utilisés mais je ne suis pas un spécialiste pour déterminer le mix énergétique.

G : Après, il s'agit plus d'un choix politique.

L : Je vais revenir à votre première question. Vous aviez parlé des investissements mais aussi des taux bas. Aussi là, il faut relire la revue économique car au mois de septembre de cette année nous avons publié un article dans la revue économique sur la dette publique dans le contexte actuel des taux extrêmement bas. Je ne sais pas si vous avez trouvé cela.

G : Je n'ai pas Internet ici, je prends juste note pour les revues.

L : J'ai même un projet de communiqué de presse que je peux vous donner. Tenez. Il faut lire ça.

G : C'est ce qui est déjà paru ou ce qui doit paraître ?

L : C'est celui paru au mois de septembre. Donc vous trouvez ça sur le site web de la Banque. C'est correct que les taux d'intérêts actuels sont extrêmement bas ; même au mois de juillet, l'Etat se finance sur 10 ans à des taux négatifs. C'est incroyable, qui aurait pensé à cela ?

G : On paie l'Etat pour s'endetter.

L : Oui c'est cela ! C'est incroyable. On explique dans cet article que c'est une situation très favorable pour les administrations publiques. C'est aussi une situation où le r , le taux d'intérêts à payer par l'Etat, est moins élevé que le g , le taux de croissance du PIB. Et dans cette situation, le financement de l'Etat est très favorable, le niveau optimal de la dette augmente. Qu'est-ce que c'est le niveau optimal de la dette ? C'est un concept théorique qui est expliqué dans l'article. Emprunter, ça a un coût. Et le coût, c'est le taux d'intérêt. La question c'est : « qu'est-ce qu'on fait de cet argent ? ». Et si le rendement avec l'argent, par exemple, si on finance une route ou de l'enseignement, enfin peu importe car ce n'est pas le rendement financier mais le rendement sociétal qui importe, si ce rendement est plus important que le rendement de la dette, à ce moment-là, il est intéressant de financer les dépenses de l'Etat avec de la dette. Le niveau optimal, c'est déterminé par cet équilibre. Si à un certain moment, le rendement de certaines dépenses est inférieur au coût de la dette, on a dépassé le niveau optimal. Mais donc avec les taux bas...

G : Ça augmente ce niveau-là.

L : Oui il y a plus d'investissements qui deviennent rentables et intéressants. En plus, il y a moins de questions quant au risque de soutenabilité de la dette parce que, et c'est aussi expliqué dans cette situation mais c'est une situation exceptionnelle où les taux d'intérêts sont moindres

que le taux de croissance du PIB. La dette publique n'est même pas un problème. Même si ça augmente dans une situation pareille, il y a toujours un niveau de limite d'augmentation du taux d'endettement. Donc, on est en effet dans une situation où les conditions de financement des administrations sont très favorables, où on dit qu'il faut investir. Sauf, et c'est que nous disons aussi à la BNB, que la situation actuelle des taux extrêmement bas, c'est une situation...

G : Exceptionnelle.

L : Exceptionnelle. Et pour nous c'est très risqué ou trop risqué de baser la politique budgétaire...

G : Sur des prévisions.

L : Ou la gestion actuelle de la dette sur l'hypothèse que les taux actuels très bas vont encore rester si bas pendant des années et des années.

G : Oui car il peut y avoir un revers de bâton où le r remonte rapidement et que la soutenabilité de la dette...

L : Voilà. C'est un peu notre point de vue ; oui dans la situation actuelle, c'est très favorable mais attention !

G : A moyen terme, qu'en sera-t-il ?

L : Voilà, on pense qu'il faut quand même prévoir que les taux vont de nouveau monter. Cela peut être à court terme, à moyen terme mais cela va être le cas à long terme et il faut prendre ça en considération. Mais ça n'évite pas qu'en effet, investir pour l'instant c'est une bonne chose. Maintenant je ne parlerai pas comme membre, au nom de la BNB, mais c'est mon idée PERSONNELLE parce que la Banque n'a pas pris de position mais personnellement, je pense que pour l'instant avec des taux si bas, c'est quand même intéressant pour l'Etat d'investir dans des logements sociaux où il y a même aussi des rendements financiers à long terme avec les loyers.

G : Et avec un rendement sociétal aussi élevé.

L : Voilà et je pense qu'avec des taux aussi bas qu'aujourd'hui, même ces investissements dans le logement social n'ont peut-être même pas de coûts financiers. Ils ont peut-être même un rendement sociétal.

G : On pourrait dire qu'il faut en profiter pour « préfinancer ».

L : C'est un avis personnel car les autres choses ont fait l'objet d'une publication de la Banque dans les rapports ou dans la revue économique de la BNB. Ici sur les logements sociaux, la Banque ne s'est pas exprimée.

G : J'avais une question au niveau des droits d'émission CO2 négociables. La particularité en Belgique est que le tissu est fortement composé de PME ou de TPE. Est-ce que les coûts d'émission de CO2 touchent toutes les entreprises ou seulement les grandes ?

L : Je ne suis pas un spécialiste. Je pense que ce sont surtout les grandes, les producteurs d'électricité...

G : Les sidérurgies, aciéries...

L : Mais aussi par exemple, c'était en tout cas le but initial, de capter les sociétés aériennes qui ne paient pas de taxation sur le kérosène, de capter ceci en Europe via ces droits d'émission.

G : Et c'est l'Europe qui empêche de taxer le kérosène ?

L : Non.

G : C'est juste l'Etat qui ne fait rien ?

L : Oui, il y a sans doute un accord international mais l'Europe n'interdit pas de taxer.

G : Après, comme nous sommes un petit pays, il est facile d'aller chercher le kérosène en France, en Allemagne, aux Pays-Bas ou encore au Luxembourg...

L : C'est sans doute ça qui joue. C'est pour cela que si on voit organiser cela de manière efficace et effective.

G : Il faut une concertation.

L : Il faut une concertation internationale. C'est comme pour savoir qui fait l'effort pour diminuer les émissions de CO2... Cela ne va pas si des pays disent que c'est bien de faire des efforts mais qui ne font rien car ça leur permet de ne rien faire. Il faut des accords internationaux qui imposent des minima.

G : Dans le rapport, on cite souvent l'exemple du Danemark en matière de fiscalité verte, en le citant quasiment comme le « bon élève ». Que font-ils pour être les bons élèves ? J'ai vu des exemples dans le rapport.

L : Je ne sais pas trop, je dois dire que ...

G : J'ai souvent entendu que le modèle scandinave était un peu précurseur mais la répartition de la population n'est pas la même, le tissu économique n'est pas le même donc souvent on dit de se calquer sur leur modèle mais je ne sais pas si les indicateurs de notre pays font qu'on pourrait envisager cela.

L : Non, je n'ai pas la réponse à cette question. En effet, on a fait cette analyse il y a 10 ans et il faut actualiser ces données. Il existe ce genre de publications 'Taxation trends in European Union' ; c'est une publication de la Commission Européenne et les chiffres sont consultables. C'est disponible sur le site web. Ils publient des statistiques notamment sur les taxes environnementales.¹ Pour vous donner un exemple, avec beaucoup de détails, vous savez faire une mise à jour avec ces données.

G : Pour comparer la Belgique avec le Danemark par exemple.

L : L'année passée dans le rapport annuel, voilà j'ai la version en français. On a fait un encadré, il faut aussi faire référence à cet encadré dans le rapport annuel de la Banque de 2018 : « est-ce qu'il y a des possibilités pour changer la structure des impôts en Belgique ? ». On constate que les impôts sur les salaires en Belgique sont assez élevés mais qu'en effet, les recettes issues des taxes environnementales sont relativement faibles en Belgique. Donc ici, on a refait une comparaison internationale.

G : Un peu comme ceci dans l'article. Ici vous montriez que le prélèvement sur le travail avait diminué car le Danemark avait augmenté sa part verte.

L : Oui, on parlait sûrement du Danemark car il avait fait un changement, un tax shift.

G : En soi, la Belgique pourrait faire ça si les taxes environnementales sont faibles. On pourrait abaisser la taxe sur le travail et augmenter les taxes environnementales. Ou abaisser l'impôt des sociétés.

L : Dans le rapport annuel de la Banque de l'année passée, on dit clairement qu'il y a de la marge sur les taxes environnementales. Comment utiliser la marge ? Il faut faire un choix, éviter d'utiliser cette marge 3 fois. Soit on utilise cet argent pour financer des investissements, donner

¹ Voy. Commission européenne (n.d). Retrieved from https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/economic-analysis-taxation/taxation-trends-eu-union/country-chapters_en

Pour information, si le niveau de taxation environnementale de la Belgique se calquait sur celui du Danemark en matière de pourcentage de recettes du PIB, les caisses de l'Etat récolterait plus de 5,8 milliards d'euros !

des subsides verts, soit on l'utilise pour réduire le déficit ou soit on l'utilise pour diminuer les impôts sur le travail.

G : Mais il faut choisir !

L : Il faut choisir. Ça c'est un choix politique mais notre message c'est qu'il reste de la marge au niveau taxation environnementale. C'était clairement expliqué dans le rapport de l'année passée et donc aussi cette année on va en revenir car vous voyez ici, en bleu, les taxations environnementales en pourcentage du PIB. Ça n'a pas augmenté.

G : Ça a même baissé en fait.

L : Trend à la baisse.

G : Et au niveau de la TVA, on ne sait pas agir aussi sur la TVA des produits non verts ? Ce qui avait été dit aussi, c'est qu'on n'osait pas trop mettre d'accises ou de TVA sur tout ce qui était produits de première nécessité. Forcément le gaz & co mais c'est ce qui pollue le plus. Les accises c'est sur le pétrole bien entendu. Donc agir sur la TVA, pour ou contre ?

L : Sur cela, la Banque n'a pas d'opinion. J'ai vu un document, sans doute un de vos professeurs, un chercheur à l'ULB qui a travaillé sur la TVA. La proposition était de déterminer pour les différents produits le caractère...

G : De première nécessité ou non ?

L : Non non pour déterminer le caractère dommageable sur l'environnement ou pas du tout.

G : Quel est l'impact sur l'environnement ?

L : Oui et sur base de ce résultat déterminer le taux de TVA. Je trouve que c'est une idée intéressante d'un point de vue théorique mais j'ai du mal à voir comment implémenter cela en pratique car il y a pour moi une autre règle de la fiscalité. C'est déjà compliqué et ça doit être simple.

G : Ici, on la complexifie...

L : Pour donner un exemple, dans l'HORECA, il y a un restaurant. Peut-être qu'il y a un restaurant...

G : Oui l'un achète tout du surgelé et l'autre tout du frais et de proximité. L'impact environnemental n'est pas le même.

L : Oui et l'autre va acheter des produits de l'autre bout du monde. Mais comment déterminer le taux correct de TVA à appliquer? Qui peut déterminer ça, ça va compliquer le travail de l'administration fiscale. Oui il travaille avec des produits locaux donc on va appliquer un taux réduit tandis que pour l'autre...

G : Oui et il faudra effectuer des contrôles pour vérifier s'il utilise bien des produits frais.

L : Allez c'est pour ça que je dis ça ; il ont étudié ça sur deux produits mais il faut...

G : Etudier la généralisation sur tous les produits.

L : Et il faut faire ça sur tous les produits et au sein des produits car dans mon exemple, il y a une divergence au sein du service restauration. Pour donner un autre exemple, le service des avocats, c'est actuellement assujetti à la TVA. Est-ce qu'on va distinguer le taux TVA entre l'avocat qui fait tout avec son PC, en téléconférence et que c'est un comportement écologique comparé à un autre avocat qui a une grande voiture et qui va visiter ses clients. C'est quand même le même service. Adapter la TVA à l'empreinte écologique, c'est bien en théorie mais je vois de grandes difficultés pour mettre cela en pratique. Mais ici aussi c'est mon opinion PERSONNELLE car la Banque en soi ne s'est jamais prononcée là-dessus.

G : J'avais une autre question par rapport à l'article ici. On parle d'intensité énergétique de l'économie, c'est quoi cela ? Je ne comprenais pas le terme. L'intensité c'est en absolu ou par habitant.

L : Non c'est par rapport à la production. Cela veut dire que...

G : C'était l'intensité de demande en énergie de la population le terme.

L : L'intensité, c'est, comment donner un exemple... Par exemple, pour produire des vêtements, maintenant on peut faire cela avec la moitié de l'énergie comparé à la situation il y a 30 ans.

G : C'est pour cela qu'on constate une diminution dans tous les cas à l'époque. Ici on diminue l'énergie nécessaire pour produire.

L : Pour donner un autre exemple, une voiture, je ne sais pas si c'est le cas mais par exemple, pour rouler 100km, elle consomme moins. Ça c'est l'intensité de la consommation en énergie. Donc en effet, en absolu ça n'a pas diminué car le nombre de vêtements vendus...

G : Oui la population a augmenté !

L : Ce n'est pas uniquement la population qui a augmenté. Pour l'exemple de la voiture, si les trente dernières années les voitures consomment 1/3 en moins en essence ou en diesel mais que par ménage il y a 30%, en plus de voitures en matière de km, ça se compense. Voilà l'intensité a diminué mais comme le PIB ou la consommation a augmenté, ça se compense et donc il n'y a pas d'effet sur la consommation d'énergie en absolu. Ça aussi je l'ai illustré quand j'ai parlé de l'impôt énergétique ou environnemental : il n'a pas augmenté ou a tendance à diminuer car l'intensité énergétique de la production a diminué.

G : J'avais une question sur la taxation sur les billets d'avion. Ça concernait le Danemark ou la Belgique ? Car je n'ai jamais entendu parler de cela.

L : Ah, on a cité ça ?

G : Ici, une taxe de 5 à 10% était également appliquée sur les billets d'avion mais elle a été supprimée en 2007. Mais avant on parle du Danemark puis on cite la Belgique donc je ne sais plus quoi. J'imagine que c'est le Danemark, j'ai pas l'impression que la Belgique ait fait cela à un moment donné.

L : A un moment ça a été proposé.

G : Après j'étais tout petit, j'avais 10 ans donc je ne me posais pas ces questions-là.

L : Non non ce paragraphe concerne le Danemark.

G : Parfait ! C'est bien ce que je me disais aussi.

L : C'est un peu le monstre du Loch Ness. Déjà à l'époque, il y avait une proposition. Je pense qu'à un moment ça a été décidé mais pas appliqué. Il y a tout un débat. Mais même après 10 ans, le transport aérien est trop bon marché comparé à d'autres formes de transport. Juste pour donner un exemple : il y a beaucoup de mes collègues qui vont à la BCE à Francfort pour des réunions. Il y a deux moyens : on peut prendre l'avion ou le train. On doit stimuler le train mais le billet de train est souvent plus cher que le billet d'avion. Et ça ce n'est pas normal.

G : Là c'est une question plus subjective où la banque n'aura sans doute pas d'avis. Cela concerne la politique environnementale en Belgique. Vu la complexité institutionnelle en Belgique, on a 4 ministres de l'Ecologie, est-ce que cela ne bloque pas les potentielles taxes et subsides verts ? N'est-ce pas un frein à l'investissement de l'Etat ? Ces 4 ministres doivent se mettre d'accord...

L : La Banque n'a pas d'avis sur la question.

G : Mais votre avis ?

L : Mon opinion personnelle c'est oui. Mais il y a même un exemple qu'on peut donner. Il y a 10 ans, il y avait un projet ou un accord entre régions pour demander des paiements d'utilisateurs étrangers qui utilisent la route en Belgique, aussi pour les Belges mais pour la Belgique c'était prévu comme un shift entre les taxes annuelles qu'ils paient maintenant et les taxes pour utiliser les routes. Donc on pouvait organiser cela d'une façon neutre mais il y avait un accord. C'était à l'époque où Leterme était encore Ministre-Président de la Région Flamande. Et à un certain moment, il était invité par le Premier Ministre hollandais. C'était Balkenende. Et il n'était pas heureux avec ces propositions car il y avait beaucoup d'Hollandais qui traversent la Belgique.

G : Oui quand ils vont en France.

L : Oui donc ils devaient payer. Et donc il lui a parlé de cela. Et donc le Ministre-Président Leterme a décidé de ne pas introduire cela en Flandres. Et ça n'a pas été introduit à Bruxelles ni en Wallonie.

G : Oui dès qu'il y en a un qui dit non, ça risque de bloquer.

L : Ça complique la prise de ce genre de décision.

G : Je ne sais pas si vous avez les données ou si je sais les trouver quelque part. Cela concernait la répartition de la pollution entre les secteurs de l'économie belge. Et entre les industries et les ménages ?

L : Nous, on n'a pas les données mais je pense que le bureau général du Plan a beaucoup plus d'expertise dans ce domaine que la BNB.

G : Je crois que l'on arrive au bout ! J'avais juste encore une question très subjective. Moi à un moment, je me suis demandé, comme on recherche une simplification de la fiscalité, s'il n'était pas plus intéressant de faire abstraction, de supprimer tous les instruments fiscaux qu'on remettra en partie dans un tableau.

L : Vous parlez de l'IPP ou de l'ISoc ?

G : Maintenant on est dans l'ISoc désolé. Il y a le calcul pour déterminer la base imposable. Mais ne serait-il pas plus simple de prendre un taux nominal et de prendre un tableau à

compléter obligatoirement par toutes les entreprises de Belgique ou qui doivent de l'Isoc. Il n'y aurait pas que les instruments fiscaux comme les intérêts notionnels mais aussi la création d'emplois, le mix énergétique de la société de sorte qu'on puisse ajuster l'impôt des sociétés.

Il y a aura un taux nominal max et min et on adapterait ce taux entre les deux. C'est ce à quoi j'ai pensé. Après, il faut voir comme l'implémenter et cela dans un but de simplification aussi.

L : Oui c'est une idée intéressante, je n'ai pas d'opinion là-dessus naturellement. En tout cas, la distinction entre les taux, ça existe maintenant mais aussi avec les PME. Avec la réforme de l'impôt des sociétés, on va vers un taux de taxation de 25%, maintenant c'est 29,58%. A partir de 2020, ça devient 25% pour les sociétés. Mais pour les PME pour les premiers 100.000€ c'est 20%. Il existe déjà cette différenciation. Personnellement, on a même écrit dans notre rapport sur l'évaluation. Pour faire ce genre d'exceptions, on n'est pas favorable surtout qu'on ne voit pas pourquoi les PME doivent payer moins d'impôts. En plus, ce sont souvent des indépendants, des avocats, des professions libérales, des médecins qui ne paient pas leurs impôts en IPP mais qui créent des sociétés. Ils ont déjà un avantage énorme et cet avantage énorme en créant une société, c'est encore stimulé par les taux de 20% au lieu de 25%.

Donc on n'est pas favorable à ces distinctions. On est plus favorable à un taux unique mais bon est-ce que si on peut déterminer des critères objectifs pour distinguer les sociétés avec un comportement vert et de les récompenser avec un taux moindre, c'est original, pourquoi pas.

G : C'est pour supprimer la plupart des subsides verts. C'est comme s'ils bénéficiaient d'un subside s'ils continuent à adopter un comportement vert.

L : C'est une idée intéressante. Mais je n'ai pas d'opinion surtout que la Banque ne s'est jamais prononcée là-dessus. La Banque s'est prononcée pour utiliser la fiscalité comme instrument pour stimuler le comportement vert et donc ça peut être une façon de le faire mais il faut trouver des critères très objectifs.

G : Et faciles à mesurer aussi sinon cela serait impossible.

L : Et ça est-ce qu'on va trouver des critères objectifs et lesquels ? Ça me semble compliqué mais pas impossible. Maintenant il y a aussi certains labels. La Banque a reçu un label. La Région de Bruxelles attribue des labels. Et la BNB a reçu un score de 3 étoiles et c'est un score assez élevé. Et c'est en fonction de certains critères : le nombre de membres du personnel qui utilisent les transports en commun, le fait qu'on travaille dans des bureaux bien isolés... Sur base de différents critères, il y a un label. C'est une proposition originale. Si on peut mettre ça

en œuvre, parce que ça n'a pas de conséquence le label qu'on reçoit pour l'instant. Si ça a un impact sur l'impôt qu'on doit payer...

G : Ça permettrait de booster un comportement plus vert.

L : Parce que bon, dans ce cas, si une société demande d'obtenir 3 étoiles et ne les obtient pas, ça a des conséquences fiscales et cette société va contester cela dans un tribunal. Pour mettre cela en pratique, cela ne sera pas évident mais si on sait le faire, pourquoi pas. Ça va dans la direction d'utiliser la fiscalité comme instrument pour soutenir des comportements responsables environnementalement.

G : Je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter, je n'ai plus de questions à vous poser.

L : Non mais la seule chose que je peux ajouter c'est de vous stimuler de venir avec ce genre de proposition. On a deux façons de jeter un coup d'œil à la fiscalité : d'une part, on peut étudier les règles existantes mais c'est une vision plutôt comptable mais d'autre part, on peut amener une réflexion critique sur le système actuel. Comment peut-on améliorer le système en fonction des besoins sociétaux ? Donc je ne peux que vous stimuler à aller dans ce sens.

G : C'est un peu l'objet d'un projet de thèse que j'ai comme ambition de poursuivre.

L : Je ne peux que vous stimuler à faire ce genre de réflexion. Je pense qu'au niveau universitaire, il faut créer un esprit critique pour que les jeunes fassent ce genre de réflexion.

G : Parfait. Un grand merci d'avoir consacré ce temps pour répondre à mes questions !

L : Avec plaisir. Beaucoup de succès avec votre mémoire et vos études.